



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-96

PV N° 6 DU SAMEDI 24/09/2022

Réunion du 19 septembre 2022

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709
- Secrétaire : Jean Claude LIGOUT

INDISPONIBILITES

- M. ABDELKRIM Mohamed : le 24 septembre : envoyée le 18 = indisponibilité tardive.
- M. KHEBAL Ryad : les 4 et 25 septembre : envoyée le 14 = indisponibilité tardive.
- Mme PIVOT Eloïse : le 25 septembre : indisponibilité tardive.
- M. MAYET Maxence : le 8 octobre.
- M. VATAN Boris : les 24 et 25 septembre : envoyée le 15 = indisponibilité tardive.

RAPPEL AUX ARBITRES

- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avvertir votre désignateur, via un sms.

INFO IMPORTANTE aux ARBITRES

- Portail des officiels, pour accéder à vos désignations

Le nouveau portail des licenciés « Mon compte FFF » a été mis en service le mardi 22 mars et il ne comporte plus de lien vers le portail des officiels.

Aussi, vous devez vous rendre directement sur le portail des officiels (<https://officiels.fff.fr>) pour accéder :

- aux désignations
- à la consultation et rédaction en ligne des rapports
- à la déclaration des indisponibilités
- aux documents mis à disposition par le centre de gestion
- aux communications de leurs centres de gestion.

Pour accéder au portail, entrez vos identifiants en suivant ce lien : <https://officiels.fff.fr>

- Messieurs les arbitres, pour vos rapports de match, merci de les saisir OBLIGATOIREMENT sur votre portail OFFICIEL dans les 48h MAXI : merci de votre compréhension

- Pour les remplacements des joueurs, n'oubliez pas de les notifier sur la tablette ou la feuille de match.

INFO IMPORTANTE JEUNES ARBITRES MAJEURS

La CDA rappelle à tous les **arbitres MAJEURS** (jeunes arbitres majeurs) qu'ils doivent **fournir OBLIGATOIREMENT une échographie cardiaque** demandée depuis maintenant 3 saisons (délai accordé par la commission fédérale médicale).

Nous sommes arrivés à échéance de ce délai (30 juin 2022)

A tous ceux qui ne l'ont pas encore fournie, il faut réellement le faire dans les plus brefs délais.

Sachez que passé le **délai du 30 juin 2022**, en l'absence de l'échographie cardiaque, les arbitres non en règle seront dans l'impossibilité de valider leur demande de licence (faite par le club), tant qu'ils n'auront pas régularisé la fourniture de cet examen.

La CDA compte sur chacun d'entre vous pour vous assurer que vous êtes en règle sur ce point, et ceci dans le but d'éviter les difficultés lors de la prochaine saison.

RAPPEL : l'échographie cardiaque est à fournir une seule fois dans votre carrière d'arbitre, sans aucune notion de limite de validité.

PAS D'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE POUR LES JEUNES ARBITRES MINEURS

Attention de ne pas confondre électrocardiogramme et échographie cardiaque, ce sont deux examens différents.

Doivent fournir une échographie cardiaque dans les plus brefs délais :

MM. ACAR Eray - ACAR Melih - BARRIERE Louis - COLLANGES Thibault - GOZUDOK Semih - KOCAK Abdulsamed - PRUNET Gaspard - PETIBOUT Emilien.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04-77-44-51-96